

Déclaration liminaire CGT – FSSSCT DIRM MED
11 décembre 2025

Le pôle ministériel de la transition écologique a encore fait des miracles. Sur la paye d'octobre qui voit l'application de manière rétroactive depuis mars de la réduction de l'indemnisation à 90 % du salaire des jours de congés de maladie, il a fait appliquer la reprise y compris sur le jour de carence ! Ce qui veut dire que non seulement l'agent n'est pas payé ce jour-là, mais en plus l'administration le fait payer !

La CGT demande à la direction de la DIRM de vérifier les sommes retenues aux agents qui sont ou ont été en congés maladie et de leur restituer toutes les sommes indûment prélevées.

Cela intervient dans le contexte de dégradation générale des conditions de travail :

- suppressions de postes,
- le gel des salaires des agents de la fonction publique,
- le gel des pensions de retraite et des prestations sociales,
- la précarisation et la dégradation du travail dans la fonction publique,
- la taxation des malades,
- pressions sur les mobilités et déroulés de carrière,
- affaiblissement des outils des agents pour défendre leurs droits,
- etc. la liste n'est pas complète.

Toutes ces régressions ne sont pas contrebalancées par magie ailleurs. Il s'agit bien des effets des mesures rétrogrades décidées par les gouvernements successifs. C'est l'inverse du progrès. Il n'y a pas de culpabilisation du personnel qui tienne quand les témoignages des souffrances engendrées augmentent. Les résultats de l'enquête RPS sont pour nous une preuve de cela et il est de la responsabilité hiérarchique d'arrêter la souffrance au travail.

Nous rappelons plusieurs demandes en attente :

Une annonce lors de la FSSSCT de janvier : la note d'organisation concernant la prévention des risques pro devait être présentée en instance, qu'en est-il ?

Une demande lors des instances de juin : prise en charge des cotisations de prévoyance pour les ISNPRPM. Le directeur avait renvoyé au dialogue national DGAMPA et annoncé faire remonter cette demande. Qu'en est-il ?

Nous renouvelons la demande de connaître la lettre de mission du Directeur.

Est-ce que le SG a travaillé à l'application du dispositif d'aide à la recherche de logement (modèle de la Douane, mentionné par le SG lors du CSA du 19 juin 2025) pour les agents de la DIRM ?

La CGT UF DIRM MED